République Française

Département de la Somme

**CONSEIL MUNICIPAL d’ESSERTAUX**

**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 03 MARS 2025**

L’an deux mille vingt-cinq, le trois Mars à 20 H.30, le Conseil Municipal d’Essertaux, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean DUBOIS, Maire.

**Etaient présents :** Jean DUBOIS, Nathalie RAMET, Alain ROUSSEL, Patrice VAN OOTEGHEM, Michel BOZO, Claude VANTHOURNOUT, Manuel BACHELLEZ, Maurice NOGA, Philippe PIOLE et Alexandre PICART.

**Etait absent :** Alain COURNIER

Secrétaire de séance : Nathalie RAMET.

ORDRE DU JOUR :

1 – AMENAGEMENT PARKING – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE ;

2 – SIVU DE GENDARMERIE – MODFIICATION DES STATUTS ;

3 – QUESTIONS DIVERSES.

Le quorum étant atteint, l’assemblée peut valablement délibérer.

Le compte-rendu de la séance du Décembre 2024 est adopté à l’unanimité.

L’ordre du jour est ensuite abordé.

**I – AMENAGEMENT PARKIING – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE :**

M. le Maire présente à l’assemblée deux devis pour l’aménagement d’un parking à proximité de la salle des fêtes, pour environ 12 véhicules, en complément de celui existant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de confier l’aménagement à ….. pour un montant de …… €uros H.T. et sollicite une subvention dans le cadre des amendes de police à hauteur de 30%.

L’espace du drainage du système d’assainissement sera protégé par des pierres afin d’éviter le stationnement à cet emplacement.

**II – SIVU DE GENDARMERIE – MODIFICATION DES STATUTS :**

M. le Maire présente à l’assemblée la modification des statuts du SIVU de Gendarmerie et l’actualisation de l’arrêté du 30 Avril 1986.

Au vu de la fusion des communes de Loeuilly, Neuville les Loeuilly et Tilloy les Conty qui sont devenues la commune d’O de Selle, il y a lieu de modifier la liste des communes en conséquence.

De plus, compte tenu du fait que le quorum n’est quasiment jamais atteint lors des réunions syndicales, il y a lieu de diminuer le nombre des représentants titulaires avec l’ajout d’un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l’unanimité la modification des statuts et désigne en qualité de titulaire, Philippe PIOLE et en qualité de suppléant, Alain COURNIER.

**III – QUESTIONS DIVERSES :**

M. le Maire présente les différents devis réceptionnés pour l’aménagement des massifs paysagers dans la Commune et le réaménagement de la stèle de Guillebon.

- Vue Extérieure : 20 764.80 €uros TTC

- Racinet Paysages : 8 203.56 €uros TTC

Ces massifs seront composés de végétaux résistants et nécessitant un entretien raisonné. Le tout sera recouvert de copeaux bois.

M. le Maire informe l’assemblée que les plantations le long de la voie douce seront réalisées cette semaine.

M. Maurice NOGA signale que tous les dimanches a lieu dans l’espace des silos route d’Oresmaux des rodéos. M. le Maire prendra contact avec le propriétaire afin de l’avertir.

M. VANTHOURNOUT Claude signale un rallye de 4X4 ce dimanche sur le chemin du cimetière. Aucune autorisation n’a été demandée.

M. VANTHOURNOUT Claude signale que le chemin…. Est difficilement accessible compte tenu de l’installation d’un poulailler. Le propriétaire sera contacté.

M. le Maire informe l’assemblée de l’absence de notre employé communal, blessé, durant quelques semaines.

Mme RAMET Nathalie précise que le recensement de la population est maintenant achevé. 83.7 % des réponses ont été réalisées sur internet. 269 habitants ont été comptabilisés, sous réserve de vérification de l’INSEE.

A nouveau nous regrettons le dépôt de déchets sauvages sur le chemin Brunehaut.

Suite à la remarque de M. VANTHOURNOUT Claude, M. le Maire précise que les règles d’urbanisme ont été rappelés dans l’Esserteuzien en début d’année et qu’il veille à ce que des travaux fassent l’objet d’autorisations préalables.

En l’absence d’autres questions, la séance est levée à 21 H.20.